

Image not found or type unknown



Usufruit immobilier, mobilier et véhicule

Par **icelady**, le **30/11/2015** à **14:46**

Bonjour, Suite au décès de mon beau père, ma mère à eu l'usufruit de la maison, des meubles et des véhicules. Mon beau père à deux filles qui n'apprécient pas du tout ma mère. Celles ci veulent faire borner le terrain qui jouxte la maison aux frais de mère. Cela est il possible ? A la mort de ma mère, elles veulent récupérer les véhicules dans le même état qu'aujourd'hui ... cela me paraît difficile ... comment calcule t on la vétusté dans ce cas là ? Elles veulent que ma mère paie une caution ..; Est ce une obligation ? Quelle soit financière ou morale . Dans le cas ou maman viendrait à décéder, j'aurais combien de temps pour récupérer ses affaires dans cette maison ? je vous remercie pour vos réponses, cordialement, ICE